



COMPTE-RENDU AG du 4 Mars 2016

Objet : Compte rendu de l'assemblée générale de l'APPC du 04.03.2016

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les adhérents présents, le Président ouvre la séance en donnant la parole au secrétaire.

APPEL : (par le secrétaire)

- 19 présents
- 14 représentés - excusés
- 02 absents

RAPPORT MORAL ET BILAN DE L'ANNÉE :

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale.

L'état du dossier concernant la demande de concession de notre zone des mouillages groupés au Caban a été évoqué. L'instruction n'est pas arrivée à son terme à cause du blocage de la DREAL qui a soulevé le problème du stationnement des véhicules et des annexes.

Ce blocage retarde la signature de notre concession, nous gênant de ce fait pour l'accomplissement des travaux que l'on désire réaliser en début d'avril à la marée de 117.

Un adhérent nous a quitté cette année, il s'agit de Henry CAUCHON. Nous aurons donc un nouvel adhérent qui sera pris le premier sur la liste d'attente externe.

Nous aurons des élections pour renouveler la moitié des membres.

La journée du Caban a été un succès. Nous avons 79 invités dont 70 payants. Un bénéfice de 9,23 € a été réalisé ce qui ne grève pas le budget de l'association. A cette occasion, un grand merci à tous ceux qui ont aidé et animé cette sympathique journée

Cette année nous renouvellerons cette petite fête le samedi 20.08.2016.

Enfin, la municipalité a été remerciée pour l'aide qu'elle nous apporte dans le prêt des locaux et de l'aide dans notre organisation de la fête du Caban.

Vous retrouverez tous les détails abordés dans le rapport moral et bilan de l'année écoulée, établi par le Président et disponible à tous les adhérents, sur le site internet de notre association.

BILAN FINANCIER : (présenté par le trésorier)

Le trésorier a présenté le bilan des recettes et les dépenses de l'association.

Le versement de 1€, par adhérent, à la SNSM de Goury a été reconduit cette année et approuvé à l'unanimité.

Le résultat de la clôture de l'année écoulée, avant cette assemblée générale, est un solde positif de 10669,80 €

Les comptes de l'association sont donc gérés de façon rigoureuse et compétente

Vote à main levée sur l'adoption du bilan financier – Adopté à la majorité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION

Un blocage est intervenu à l'automne C'est la DREAL qui a mis son veto pour des problèmes de parking pour les adhérents de l'association et aussi le problème des annexes.

Conséquence : annulation du dossier.

Réunion avec la mairie et les services compétents. Résultat les annexes peuvent être amarrées en haut sur le terre-plain. Par contre, interdiction absolue de se garer devant la clôture du champ sur le domaine du conservatoire.

La mairie a proposé de faire un parking réservé pour les plaisanciers sur une partie de l'espace vert.

Le dossier est reparti à l'instruction et actuellement nous attendons la décision de la préfecture.

Nous espérons une signature prochainement pour que l'on puisse réaliser nos travaux de changement de blocs.

POINT SUR LES RÉUNIONS ACPML 50 : (Christian BELTRANDO)

Christian nous a présenté tous les aspects de l'action de l'ACPML50 au sujet des inquiétudes qui pèsent sur la pêche de loisir. Tous les domaines sont concernés, que ce soit l'environnement par la création d'espaces de plus en plus protégés, mais aussi sur notre activité proprement dite. Ainsi, le quota de la pêche au bar est porté à 1 par jour par pêcheur et seulement du 1.07 au 31.12. L'ACPML50 fait tous son possible avec l'aide des fédérations nationales pour peser sur les instances qui nous gouvernent afin d'assouplir les contraintes qui pèsent principalement sur les plaisanciers au nord du 47°.

De même, la liberté d'aller et venir sur l'estran est mise en cause et des interdictions sont prises à l'intérieur des parcs à moules et à huîtres, alors qu'il s'agit du domaine public.

Les hydroliennes qui doivent voir le jour dans le raz Blanchard au large de Goury verront aussi une interdiction de naviguer, s'appliquer aux seuls plaisanciers.

Il faut rester vigilants et se serrer les coudes entre associations. Tout problème rencontré doit être signalé afin que l'information remonte en direction de l'ACPML 50 qui peut apporter son aide.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME :

La redevance de 70 € que vous avez acquittée l'année dernière est en attente de versement au Trésor Public dès que nous serons sollicités. En conséquence cette année elle ne sera pas réclamée.

Celui ou ceux qui ne renouvellent pas leur adhésion cette année à l'AG seront remboursés le cas échéant. Ainsi il a été convenu que cette cotisation soit remboursée à Henry CAUCHON qui nous quitte cette année. Elle sera perçue auprès du nouvel adhérent.

Seule la cotisation habituelle de 20 € sera acquittée.

TRAVAUX : Mise en place des blocs du 7 au 9 avril 2016.

Nous espérons pouvoir réaliser le changement des chaînes-mères par les blocs de béton au cours de la marée du 7 au 9 avril (117 le vendredi 8). Nous sommes tributaire de l'autorisation de la DDTM car ces travaux dépendent du renouvellement positif de la concession.

Si cela est possible, nous faisons dès à présent appel aux bonnes volontés pour aider bien sûr, mais aussi pour enlever vos mouillages en place en heure et en temps.

Programme préalable si autorisation : (Tous les adhérents sont conviés)

- **01.04.2016. 20 H 30** - Réunion à la Salle de DIGULLEVILLE pour constituer les groupes de travail sur les lieux pour déterminer quel matériel nous devons prévoir – Pelles –

Tronçonneuse thermique, tracteurs etc.

Constituer des équipes pour :

1 Démonter les chaînes et les remiser sur le parking (les revendre ?)

2 Mise des blocs – alignement -

3 Apport des blocs sur l'estran.

Ne pas oublier le réconfort du marin.

LONGUEUR DES AMARRES A UNIFORMISER

- Légaliser la longueur des amarres pour une meilleure compréhension
- Files A et B : 12 m du plot à l'étrave.
- Files C à G : 15 m du plot à l'étrave.
- L'amarre principale comporte une chaîne de 3 m
- L'amarre de rappel **peut** comporter une chaîne de 3 m.
- Les amarres sont réunies à un mètre de l'étrave.
- En fait il s'agit seulement de rallonger la corde de rappel
- Cette disposition est adoptée à la majorité. Contre une voix. Pas d'abstention.
- Le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Cette disposition votée à l'unanimité lors de l'AG 2014 ne sera réalisée, qu'après le remplacement des blocs conformément aux souhaits des adhérents.

ABANDON DE LA PÉNALITÉ POUR ABSENCE DE MISE A L'EAU :

Le 5.02.2016 lors de sa dernière réunion, le CA a décidé de supprimer le § 4 de l'article 8 du R.I concernant la pénalité en cas de non mise à l'eau durant 15 jours de l'année au motif que c'est ingérable, donc inutile.

Vote pour : A l'unanimité contre aucun abstention : aucun

Le § 4 DE L'article 8 du Règlement intérieur sera modifié en ce sens.

ATTRIBUTION DES MOUILLAGES :

Un mouillage est libre

1. E2 : Départ de CAUCHON Henry

ATTRIBUTION INTERNE :

Ces mouillages sont offerts tout d'abord aux adhérents en titre, présents à l'assemblée générale et inscrits sur la liste d'attente interne diffusée sur le site internet.

1. JEAN Antoine
 2. BELTRANDO Christian
 3. BUSCHIAZZO Marcel
 4. LE BITOUZE Pierre
 5. CRANOIS Jacky
 6. FERÉY Michel
- Les adhérents JEAN Antoine et CRANOIS Jacky étant absents, il sont écartés de la compétition.
 - Par tirage au sort , les mouillages suivants sont attribués à :
 1. E2 : est proposé à Christian BELTRANDO qui l'accepte.
 2. C7 : est proposé à LE BITOUZE Pierre qui l'accepte.
 3. A1 devient libre

ATTRIBUTION EXTERNE : Du fait de la vacance de l'emplacement A1, ce mouillage est attribué selon leur ordre d'inscription sur la liste d'attente :

1. A1 – est attribué à COLAS Maël, d'Omonville la Petite -50440

ÉLECTIONS :

Sortants : Patrick LEGRAND, Sébastien GUITTON, Christian BELTRANDO.

Christain BELTRANDO , bien qu'élus lors de la dernière A2G de 2015 arrivait au terme du mandat de son prédécesseur Louis LETERRIER , sortant démissionnaire.

Les sortants se représentent. Il est demandé aux adhérents présents si l'un d'entre eux est volontaire. Aucun ne se présente.

En conséquence , Les trois sortants sont ré-élus dans leur fonction à l'unanimité de l'assemblée.

REPAS D'ETE :

Le repas d'été aura lieu le samedi 20 Août 2016 sur le parking du Caban comme les années précédentes. Le chapiteau nous est acquis.

La formule retenue sera débattue lors d'une réunion des organisateurs sous la houlette de Patrick LEGRAND.

QUESTION DIVERSES :

Point sur la cale : Rémy LÉBOULENGER.

Le projet de réfection de la cale, s'il fait bien l'objet de la préoccupation de la municipalité est actuellement au point mort. En effet, le stationnement, la concession et la réfection de la cale sont un ensemble environnemental dont la DREAL s'est saisie.

La parole a ensuite été offerte aux membres du Conseil d'Administration, puis à tous les membres de l'assemblée.

Il a été formulé le souhait, qu'il soit établi une liste des mouillages libres en dehors de la période d'utilisation, par le titulaire, afin de pouvoir renseigner les membres de l'association qui souhaiteraient s'écarter du bord.

En réponse, le président s'engage à consulter par mail, tous les adhérents qui possèdent internet, afin qu'ils communiquent la période de non-occupation de leur mouillage. Le résultat sera communiquée à tous dès qu'il sera connu.

Le site internet a changé : l'adresse est la suivante : <http://lecaban.e-monsite.com>

COTISATIONS : Avec le paiement des cotisations, il a été remis la carte d'adhérent aux personnes présentes.

POT DE L'AMITIE : Après avoir clôturé l'assemblée générale à 23 h 45, nous avons pris ensemble le pot de l'amitié.

Nous vous souhaitons à tous une bonne saison.

Le secrétaire : Patrick LEGRAND

Le Président : Jean-Charles CAUCHON

